Image not found or type unknown

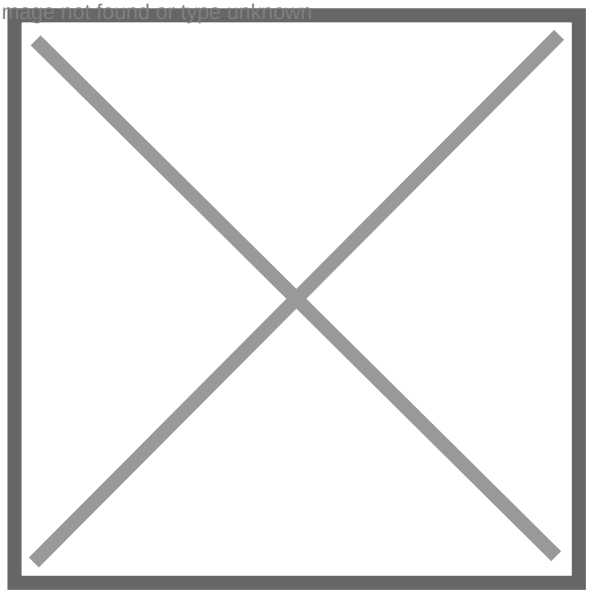

Père maladie alzheimer et impossibilité de la placer

Par **mumu 85**, le **22/09/2016** à **14:14**

Bonjour,

Mon père a la maladie d'Alzheimer. C'est ma belle-mère qui s'en occupe, seule. Il a une maison qu'il a achetée seul.
Il semblerait que mon père n'ait pas les moyens d'aller en maison spécialisée et n'a aucune aide à domicile, enfin c'est ma belle-mère qui le dit, alors que je n'ai vu aucun chiffre, tout cela reste secret, seul le fils de ma belle-mère y a eu accès.

Aussi, peut-on vendre la maison en sachant qu'il n'a plus toute sa tête, et obliger ma belle-mère à déménager et ainsi pouvoir, avec l'argent de cette maison, le placer.

Merci pour votre réponse.

Par **morobar**, le **22/09/2016** à **15:00**

Bonjour,
[citation] ma belle-mère [/citation]
C'est donc l' épouse de votre père, ou c'est juste histoire de ne pas l'appeler autrement ?

Par **Visiteur**, le **22/09/2016** à **15:32**

Bjr,
Je connais autour de moi des cas similaire, le médecin a établi une attestation et les 2 personnes reçoivent une aide à domicile, subventionnée par l'ADAPA.

Par **jos38**, le **22/09/2016** à **16:39**

bonjour. il faudrait demander la mise sous tutelle de votre père. le tuteur décidera s'il faut vendre la maison pour financer une structure fermée (entre 2200 et 2800€ par mois, aide de l'apa et allocation logement autour de 400€,). il faudrait répondre à Morobar au sujet de votre belle-mère

Par **Noémie d'Inaide**, le **16/11/2016** à **16:20**

Bonjour,
Si je comprends bien la maison appartient à votre père dans ce cas, sauf son accord écrit, je ne pense pas que votre belle-mère si elle n'est pas mariée avec votre papa puisse vendre la maison. Pour avoir un avis d'expert, il faudrait mieux s'entretenir avec un avocat spécialiste ou un juriste dans une maison du droits.
Pour placer votre papa, sans son consentement, aucun établissement n'acceptera de le prendre, il y a un dossier médical à remplir avant l'entrée en EHPAD et le dossier passe en commission donc déjà ca me semble compliqué. Même en étant sous tutelle, la personne protégée garde le libre choix de son lieu de vie. En clair, personne ne peut l'oblige sauf une décision de justice éventuellement. Enfin, pour l'aspect financier, sachez que si votre papa rentre en EHPAD, il devra financer des frais d'hébergements. Pour cela, il existe l'aide sociale mais attention cette dernière est récupérable sur les successions et par ailleurs, les membres de la famille peut être obligés alimentaires par l'état pour financer une partie des frais. Voir nos dossiers sur les aides financières à domicile : http://inaide.fr/content/les-aides-financieres
Bon courage à vous.
Noémie d'Inaide.fr

Par **jos38**, le **16/11/2016** à **16:52**

bonjour noemie d'inaide. ma mère avait la maladie d'Alzheimer et a été placée en ehpad sans problème car elle était incapable physiquement et mentalement de s'y opposer. pas besoin de passer par la justice, le dossier médical a suffi. l'apa n'est pas récupérable sur la succession et l'apl non plus. mumu veut vendre la maison pour financer le placement. j'ai l'impression que vous cherchez à la décourager de placer son père pour le maintenir à domicile. sachez qu'une personne atteinte d'Alzheimer doit rester sous surveillance 24h/24 sous peine de mettre sa vie en danger (on a quand même surpris ma mère en train de manger de la lessive!)les structures fermées en ehpad sont là pour éviter tout drame

Par **Noémie d'Inaide**, le **16/11/2016** à **17:14**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour Jos38, je ne cherche absolument pas à la décourager. Je sais ce que c'est pour avoir accompagnée une personne dans le même cas de figure et des refus nous en avons essuyé tant que la personne a la faculté de résister physiquement etc. Pour ce qui est de l'APA, elle n'est pas récupérable, je parle de l'aide sociale à l'hébergement dans mon commentaire et j'ai mis le lien vers l'article détaillé. Pour ce qui est du maintien à domicile, il est bien évidemment possible dans des situations précises et avec les solutions adéquates. Quand à l'ehpad pour l'avoir connu également, il n'est pas la solution miracle. J'avais cru comprendre qu'elle s'inquiétait du placement forcé que sa belle-mère aurait pu entreprendre. C'était pour la rassurer qu'une décision de placement n'intervient pas avec autant de facilité. Bien à vous.

Par **jos38**, le **16/11/2016** à **17:19**

re. j'avais bien compris que vous parliez de l'aide sociale et non l'apa[smile3]je voulais juste dire à mumu les aides possibles. non, apparemment, elle veut faire partir sa "belle-mère"(toujours pas de réponse de sa part à ce sujet) pour pouvoir vendre la maison et financer un éventuel placement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés